

2019 , POUR UN MEILLEUR VIVRE ENSEMBLE A NOGENT

Les dernières rencontres de quartiers ont mis en lumière l'insatisfaction et l'impatience des Nogentais de voir se clarifier les grands dossiers de la ville.

Nous agissons dans ce sens, deux exemples :

La piscine municipale :

En réponse à nos questions en Conseil Municipal sur la gestion de la piscine, le Maire avait déclaré qu'il ferait un point général sur ce dossier au conseil du 10 décembre 2018 ; Il n'en a rien été. Le Maire a seulement indiqué qu'il réunirait une commission sur le sujet avant le Conseil Municipal de janvier.

Rappelons qu'une présentation en commission se fait hors de la présence des Nogentais et sans compte-rendu écrit.

Nous avons donc demandé l'inscription du dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier 2019. Ainsi les Nogentais pourront connaître de la situation du dossier de la piscine, à savoir :

- Nature détaillée des travaux de rénovation, mise aux normes et élimination de l'amiante
- Durée et planning des travaux
- Durée de fermeture des installations et solutions de remplacement pour les scolaires et les clubs
- Coûts finaux pour les Nogentais

Le Plan local d'urbanisme (PLU) :

Le PLU 2014, qualifié par le Maire de « Patrimonial », a livré notre commune à une densification effrénée, sans garantie de qualité et d'esthétique.

Face au mécontentement croissant des Nogentais qui voient leur ville se bétonner, Le Maire s'est engagé à plusieurs reprises et dernièrement le 28 novembre 2018 (rencontre de quartier Plaisance/Mairie) à présenter devant le Conseil Municipal avant le 31 décembre 2018, une demande de modification du PLU.

Une fois de plus, les paroles s'envolent ; la délibération sur la modification du PLU n'a pas été inscrite à l'ordre du jour. Pourtant le vote de cette délibération aurait eu pour conséquence de suspendre l'attribution de tous les permis de

construire jusqu'à validation des modifications au bénéfice du cadre de vie des Nogentais.

Nous avons donc demandé que le lancement de la procédure de modification du PLU soit mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 31 janvier prochain.

En 2019, nous continuerons à partager avec vous d'autres dossiers importants. et vous pouvez compter sur notre vigilance et notre détermination.

Pour l'heure, nous vous adressons tous nos bons vœux pour l'année qui commence.

Que 2019 soit une année de mobilisation de toutes les générations, pour un meilleur vivre ensemble à Nogent.

Elisabeth DURANTEL et Isabelle GUIMARD

alternativepournogent@gmail.com